



POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME SARKOZY SUR LES RETRAITES

« On ne pourra pas financer les retraites » : archi Faux !!! »

À moins de décréter l'appauvrissement des retraités, il est légitime de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite.

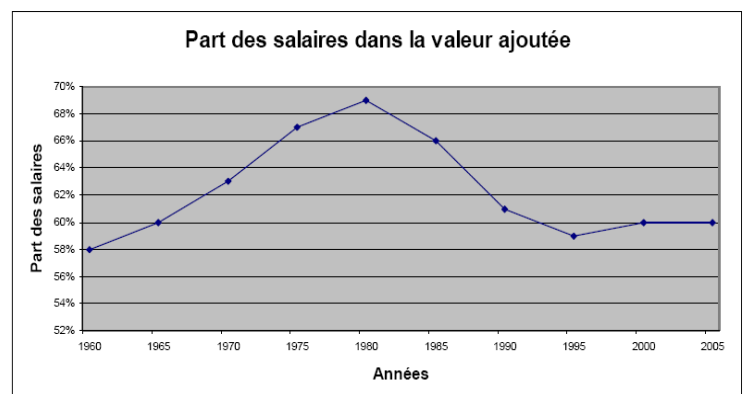
Les déficits des caisses de retraite sont dus au refus obstiné de le faire. Alors que le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable et a été chiffré en 2007 par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) entre 2 et 3 points de PIB jusqu'en 2050 (en fait ce sont 6 points qu'il faut pour annuler les régressions sociales des loi Balladur 1993 et Fillon 2003), à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 9,3 points depuis 1983 (l'INSEE) et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007.

Il est indispensable d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite : le financement des retraites devient possible à condition d'en finir avec l'actuel partage de la richesse injuste et inefficace au bénéfice de la finance. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique pour plus de justice et de solidarité.

Des négociations doivent s'ouvrir sur la base des revendications syndicales :

- Maintien de l'âge légal de départ à 60 ans et 65 ans, et des particularités des différents régimes, avec une retraite à taux plein, sans décote.
- Prise en compte de la pénibilité par un départ anticipé.
- Un taux de remplacement de 75 % avec un minimum de pension au niveau du SMIC.
- Prise en compte des années d'étude, de chômage et de précarité.
- Maintien du code des pensions civiles et militaires.

Le développement de l'emploi et l'augmentation des salaires sont la meilleure manière d'assurer le financement de notre système par répartition. Il faudra aussi mobiliser des ressources supplémentaires en faisant cotiser les revenus financiers des entreprises et tous les revenus liés au travail (intéressement, participation, stock-options, rémunérations variables ...).



SAMEDI 2 OCTOBRE

« NOS RETRAITES AUX FLAMBEAUX »
MANIFESTATION NOCTURE EN LUMIERE

19 H Place des halles à Chartres (Apporter une source lumineuse)

Communiqué commun national CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Les organisations syndicales considèrent que la journée nationale d'action du 23 septembre 2010 est un franc succès. Les salariés du public et du privé, en participant massivement à cette 2^{ème} journée de grèves et de manifestations du mois de septembre, ont réaffirmé leur détermination à ne pas accepter une réforme injuste et inefficace.

La journée d'hier a été marquée par l'engagement de nouveaux salariés du privé, notamment des PME mais aussi par la présence de plus de jeunes et de femmes. Cette vaste mobilisation s'accompagne d'un large soutien de la population qui refuse le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans ainsi que celui de 65 à 67 ans pour toucher une retraite à taux plein. Quoiqu'en dise le Gouvernement, la démobilisation suite au vote à l'Assemblée nationale, n'a pas eu lieu.

C'est bien l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'autres alternatives au projet de loi qui s'expriment plus fortement.

Les organisations syndicales mettent en garde le Gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément.

Les organisations syndicales réaffirment leur totale détermination. Elles confirment les termes de leur lettre ouverte unitaire au Président de la République et aux parlementaires, notamment : « *le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité* ».

Elles invitent leurs organisations à poursuivre ensemble, à tous les niveaux, la mobilisation unitaire par des initiatives dans les territoires et les entreprises en interpellant les sénateurs et en utilisant (pétitions, tracts...) très largement cette lettre ouverte.

Sachant que le texte de loi sera à l'examen du Sénat à partir du 5 octobre et que la procédure parlementaire pourrait se poursuivre jusqu'au 20 octobre, elles décident :

- D'une grande journée de rassemblements et de manifestations dans le pays le samedi 2 octobre pour conforter la mobilisation et permettre l'engagement de nouveaux salariés dans l'action.
- De faire du mardi 12 octobre une nouvelle journée massive de grèves et de manifestations pendant le débat au Sénat. Cette journée trouvera toute sa place pour amplifier la mobilisation dans le cas où les parlementaires ne prendraient pas en compte ce qui s'est exprimé dans l'action et si le Gouvernement restait intransigeant. Le Gouvernement porterait l'entière responsabilité des suites que les salariés et leurs organisations entendront donner au 12 octobre.

Plusieurs organisations participeront à la journée de manifestation européenne du 29 septembre pour s'opposer aux plans de rigueur en Europe. Elle donnera l'occasion à des milliers de salariés français de porter leurs revendications, notamment sur la retraite, à Bruxelles et partout en France.

Les organisations syndicales se reverront le 4 octobre et analyseront la situation.

Le 24 septembre 2010

MARDI 12 OCTOBRE
GREVE INTERPROFESSIONNELLE
POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME
SARKOZY SUR LES RETRAITES